

Chenil et Ecurie de Kériouan
Règlement de la pension « chats »
Janvier 2023

Horaires d'ouverture :

Du lundi au samedi, ouvert de 17h00 à 19h00

Fermé le dimanche et jours fériés.

Aucun chat ne sera accueilli ou repris en dehors de ces horaires.

Identification :

L'identification du pensionnaire est obligatoire soit par tatouage soit par transpondeur électronique (puce)

Vermifugation :

Elle devra être faite quelques jours avant le séjour. Si vous avez oublié de vermifuger votre compagnon, N'OUBLIEZ PAS DE LE SIGNALER.

Traitement anti-parasites :

Ce traitement est également souhaité quelques jours avant l'accueil de votre compagnon. Si nous remarquons la présence de petits intrus indésirables lors de l'accueil de votre chat, un traitement sera effectué par nos soins et facturé en supplément (5 euros HT soit 6€ TTC)

Vaccinations :

La vaccination est obligatoire pour tous les chats entrant à la pension de Kériouan.

Nous demandons donc le carnet de santé à jour des vaccins suivants :

P H C CHLAM L (typhus, coryza, leucose féline, chlamydiose) + rage (si le chat provient d'un département infesté).

Vaccins datant de moins d'un an, y compris séjour à la pension.

Documents à fournir lors de l'arrivée du pensionnaire :

Carnet de santé à jour des vaccins (voir ci-dessus).

Carte de tatouage ou de transpondeur (puce).

TARIFS :

Le jour d'entrée ainsi que le jour de sortie sont comptabilisés.

Du 01/04 au 30/09

Forfait journalier / chat : 10,42€ HT soit **12,50€ TTC**

Du 01/10 au 31/03 (période avec chauffage)

Forfait journalier / chat : 11,25€ HT soit **13,50€ TTC**

Le tarif comprend l'hébergement en pension complète (nourriture, fourniture de litière...). Nous tolérons que vous puissiez amener votre aliment pour les chats difficiles ou ayant une alimentation spécifique. Il n'y a cependant pas de réduction de tarif pour cette pratique.

Facturation du jour d'arrivée et du jour de départ de votre compagnon.

Si la période du séjour initialement prévue est écourtée, le montant total de la période fixée est dû. Nous demandons un acompte de 50% à la réservation (qui ne sera pas remboursé si annulation inférieure à 1 mois avant la date prévue). Le solde est à régler lorsque le chat est déposé.

Remise :

Remise de 5% pour 2 animaux, 10% pour 3 animaux.

Nous proposons également des tarifs longue durée pour des séjours supérieurs à 1 mois (nous consulter).

Hébergement :

Votre chat est hébergé dans un chalet entièrement isolé. Chaque animal dispose d'un box individuel avec bac à litière, arbre à chat, alimentation et eau régulièrement renouvelée.

Les boxes sont nettoyés et désinfectés quotidiennement.

Les couvertures ou objets personnels du chat sont admis et conseillés pour rassurer l'animal et lui permettre une meilleure adaptation à son nouvel environnement.

Prestations annexes :

- Déplacement chez le vétérinaire : 15€ht soit 18€ttc
- Soins particuliers (médications, traitements...) : 2€ht/jour soit 2,40€ttc/jour

Nous nous réservons le droit de refuser un chat qui se révélerait malade ou contagieux.

Si le vétérinaire doit être consulté pendant le séjour, les frais occasionnés sont à la charge du propriétaire avec justificatif des soins et ordonnance.

Important : toute personne autre que le propriétaire qui viendra chercher un pensionnaire ne pourra le faire que sur présentation d'une pièce d'identité. La pension de Kériouan devra en avoir été avertie au préalable par le propriétaire.

Cette mesure pour empêcher les vols d'animaux de race inscrits au LOOF qui se produisent régulièrement.

Toute admission d'un pensionnaire implique de la part de son propriétaire, l'acceptation du présent règlement.

La pension de Kériouan fournit en plus ...

Des caresses et câlins à volonté !!